

République Française  
Département INDRE-ET-LOIRE  
**Commune de Villaines-les-Rochers**

## Séance du 25 Mars 2016

L'an deux mil seize et le vingt-cinq Mars à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie sous la présidence de Madame BERGEOT Marie-Annette, Maire.

**Présents** : Mme BERGEOT Marie-Annette, Maire,  
Mmes : BERON Céline, GIRAULT Florence, GUERINEAU Virginie, JAULIN Brigitte, LE CORNEC Josiane, MORIN Céline, ORY Fabienne,  
MM : BEAUSSEIN Paul, BROCHARD Franck, BRUYANT François, DE BOISSESON Vincent, MICHOT Yannick, MOIRIN Grégory,

**Absent (s) excusé (s)** : /

**Absent (s)** : M. BERTAUD Pierre,

**Représenté (s)** : /

### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 14

**Date de la convocation** : 21 Mars 2016

**Date d'affichage** : 21 Mars 2016

Le quorum étant atteint,

### **Désignation du secrétaire de séance**

Madame le Maire propose de bien vouloir procéder à la désignation de l'un des membres du Conseil Municipal qui remplira les fonctions de secrétaire au cours de la présente séance.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents, de désigner Madame BERON Céline, qui remplira les fonctions de secrétaire au cours de la présente séance.

A l'unanimité des présents (Pour : 14 - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Ne prend pas part au vote : 0)

### **Approbation du compte-rendu de la dernière séance du Conseil Municipal**

Madame le Maire procède à la lecture du compte-rendu de la dernière séance du Conseil Municipal :

- Bâtiments communaux
- Aménagement sécurité routière du village
- Convention de partenariat du Musée de l'Osier et de la Vannerie
- CCPAR : Comité Bâtiments, Développement Durable, Réseaux et Hydraulique : Modification des délégués
- ALE : Adhésion à l'Agence Locale de l'Energie d'Indre-et-Loire :

Madame le Maire précise qu'il n'y a pas d'adhésion finalement car l'étude proposée n'était pas un Diagnostic de Performance Energétique (DPE).

- Ecole Erik Orsenna : Demande de subvention pour un séjour en Classe découverte
- Collège "Honoré de Balzac" : Demande de subvention pour un séjour en Italie
- Collège "Honoré de Balzac" : Demande de subvention pour le projet "Cut-cake"
- CLIS de Saint-Branchs : Participation pour l'année scolaire 2015-2016
- Budget Commune : Investissements avant le vote du Budget 2016
- Budget Annexe Eaux & Assainissement : Investissements avant le vote du Budget 2016
- Création du grade d'Adjoint Administratif territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe
- Vente des anciennes tables d'école

Elle propose de bien vouloir en adopter le procès-verbal.

Le compte rendu de la séance précédente a été adopté après lecture, à l'unanimité des présents.

A l'unanimité des présents (Pour : 14 - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Ne prend pas part au vote : 0)

### **Modification de l'ordre du jour du Conseil**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal, d'ajouter le point supplémentaire suivant à l'ordre du jour :

Camp du Ruchard : Rétrocession de dix logements à la Commune de Villaines-les-Rochers - Accord de principe

Le Conseil Municipal,

Vu l'ordre du jour du Conseil Municipal du 25 mars 2016,  
Vu la demande proposée par Madame le Maire,  
Vu le caractère urgent et imprévisible de la demande,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

ACCEPTE :

- de modifier l'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal du 25 mars 2016, comme suit :

- d'ajouter la délibération relative à la rétrocession de dix logements du Camp du Ruchard à la Commune de Villaines-les-Rochers - Accord de principe

A l'unanimité des présents (Pour : 14 - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Ne prend pas part au vote : 0)

## **Objet des délibérations**

### **SOMMAIRE**

Vote des taux d'imposition 2016 des taxes directes locales  
Budget Général : Approbation du Compte de Gestion 2015  
Budget Général : Présentation et vote du Compte Administratif 2015  
Budget Général : Affectation des résultats au 31 décembre 2015  
Budget Général : Présentation et vote du Budget Primitif 2016  
Budget Annexe Eau et Assainissement : Approbation du Compte de Gestion 2015  
Budget Annexe Eau et Assainissement : Présentation et vote du Compte Administratif 2015  
Budget Annexe Eau et Assainissement : Affectation des résultats au 31 décembre 2015  
Budget Annexe Eau et Assainissement : Présentation et vote du Budget Primitif 2016  
Ecole Erik Orsenna - Crédits de fonctionnement pour 2016  
Alimentation en eau potable : Raccordement / Intégration du site de production du Camp du Ruchard - Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipe ment des Territoires Ruraux (DETR) - Année 201  
Alimentation en eau potable : Raccordement / Intégration du site de production du Camp du Ruchard - Demande de subvention au titre du Fonds de soutien à l'investissement public local - Année 2016  
Alimentation en eau potable : Raccordement / Intégration du site de production du Camp du Ruchard - Attribution du marché  
Espace Culturel Osier Vannerie (ECOV) : Tarifs  
CCPAR : Fonds de Concours 2015  
Atribus : Conventions  
Association des Communes en Zone Argileuse d'Indre-et-Loire : Adhésion  
Salle polyvalente : Acquisition d'un piano  
Stade : Acquisition d'un équipement d'arrosage

#### **1) 2016\_028 – Vote des taux d'imposition 2016 des taxes directes locales**

Echange concernant les taux d'imposition.

Les bases augmentent, ce qui traduit bien une augmentation du nombre d'habitants.

Madame le Maire indique qu'il a été décidé au niveau de la Communauté de Communes du Pays d'Azay-le-Rideau (CCPAR), de créer une taxe foncière sur le bâti et la taxe d'habitation de la CCPAR a été augmentée.

Taux des EPCI votés à 8,98% pour la taxe d'habitation et à 0,75 % pour la taxe foncière bâtie.

### **Délibération**

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition de la taxe d'habitation et du foncier bâti, soit :

#### Exercice 2016

- taxe d'habitation :	15,08 %
- foncier bâti :	20,59 %
- foncier non bâti :	61,00 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, par :

11 voix POUR

0 voix CONTRE

3 voix ABSTENTION

(M. DE BOISSESON Vincent, M. MORIN Grégory et M. BRUYANT François)

VOTE les taux d'imposition 2016 proposés par Madame le Maire.

A la majorité (Pour : 11 - Contre : 0 - Abstentions : 3 - Ne prend pas part au vote : 0)

Le Conseil Municipal acte un maintien des taux d'imposition cette année. Il faudra cependant examiner l'intérêt ou non d'un rééquilibrage.

Une réflexion sera lancée dès le mois de juin avec la constitution d'un groupe de travail, pour travailler sur les bases et l'analyse des taux. Le groupe est composé :

Madame le Maire  
Madame ORY Fabienne, Adjointe au Maire,  
Monsieur MOIRIN Grégory,  
Monsieur DE BOISSESON Vincent.

## **2) 2016\_029 – Budget Général : Approbation du Compte de Gestion 2015**

Examen du budget 2015 de fonctionnement, d'investissement et du personnel 2016.

Analyse des variations :

## Fonctionnement – DEPENSES

### *Charges à caractère général*

Baisse de 800,00 € par rapport à l'alloué 2015 et augmentation de 23 840,00 € par rapport au réalisé 2015.

L'augmentation s'explique par :

Rue des Marches (13 720,00 €)      transfert de l'investissement en fonctionnement  
Cantine (2 800,00 €)  
Fluides (1 000,00 €)

et 19 000,00 € de surestimations des postes de consommations courantes.

Baisse s'explique par l'arbitrage de fournitures travaux en régie (4 100,00 €), la suppression de la ligne achat de livres pour la bibliothèque (2 000,00 €) et le transfert de l'intervenant musical (3 800,00 €) en charges salariales.

– D6042 : Restaurant scolaire

44 500,00 € en 2015 et 47300,00 € en 2016 soit une augmentation de 1 300,00 € /t au prévisionnel 2015 et de 2 800,00 € /t réalisé 2015.

44 489,64 € en 2015 dont 4 800,00 € pour l'ALSH et 39 689,64 € pour la cantine.

Augmentation du nombre d'enfants moyen de 120 à 125 : + 1 700,00 € soit 41 400,00 €

Prix moyen du repas de 2,325 € à 2,374 € soit 5centimes et 2% de plus : + 900,00 € soit 42 300,00 €

– D 60612/21/22 : Energie

Augmentée de 1 000,00 €.

Un poste de 63 000,00 € à travailler par l'isolation des bâtiments et les changements de production.

– D60624/28 : espaces verts et stade (2 000,00€) à l'identique.

Mise en place d'un plan d'entretien annuel (engrais, sablage,.....) partagé en temps et en achats avec l'Association Etoile Sportive Villainoise.

– D60631/32 : Fournitures d'entretien et petits équipements

Cumul 2015 à 22 100,00 € arbitrés à 18 000,00 € en 2016 soit 4 100,00 € de moins.

Habituel : 11 700,00 € en 2015 et 11 700,00 € en 2016 dont fournitures d'entretien, tracteur, matériel et entretien courant.

Exceptionnel : 10 400,00 € en 2015 et 6 300,00 € en 2016 soit 4100,00 € de moins

2015 :

- Ateliers participatifs : 500,00 €
- Toboggan et carrefour : 2 600,00 €
- Logement 42 rue des Marches et chauffage : 4 000,00 €
- Epicerie et restaurant : 3 300,00 €

2016 :

- 1 600,00 € pour mur de la cantine
- 1 000,00 € pour chauffage appoint.

- D60633 : Voiries

Maintenues à 5 000,00 € car arbitrage travaux voiries en investissement.

- D6065/67 :

Arbitrage livres Maison du Village pour 2000,00 € et maintien scolaire dont 300,00 €  
TAP

- D6135 : Photocopieurs et standard téléphoniques.

- D61521 :

Elagage stade, éclairage city et toboggan en 2015

Elagage arbres ECOV en 2016.

- D61522/5221 : Bâtiments

Sécurisation local technique, chauffage salle polyvalente en 2015.

- D61523/231 : Eclairage public et entretien fossés.

Pour 2016, caniveaux lotissement de l'Orgellière en plus.

- D6156 : Contrôles et maintenance

dont 2 200,00 € de contrôles électriques ;

- D616 : Assurances

avec + 1 000,00 € pour l'ECOV.

- D6226 : Honoraires

Honoraires d'avocat pour le chauffage de l'école (solde) et transfert des dépenses de la rue des Marches en fonctionnement : 13 724,40 €

- D6228 : Divers

Transfert de l'intervenant musical pour 3 800,00 € en D012  
Maintien SLAM à 400,00 €  
et rajout 800,00 € pour ECOV.

– D6232 : Fêtes et Cérémonies

2 400,00 € pour les Anciens  
1 300,00 € Feu d'artifice  
rajout du spectacle Rando Troglos pour 600,00 € avec aide de la Région Centre de  
300,00 € (en recettes)

– D6281 :

Baisse de 500,00 € de la Mission Locale repris par la Communauté de Communes du  
Pays d'Azay-le-Rideau (CCPAR)

***Charges de personnel***

Augmentation de 1 000,00 € par rapport à l'alloué 2015 et augmentation de 11 200,00  
€ par rapport au réalisé (CAE)

– D6218 : Rajout des 3 800,00 € de l'intervenant musical.

– Salaires titulaires et non titulaires :

En 2015, diminutions de 5 000,00 € principalement liées aux renouvellements de  
personnel dans des emplois avec des salaires différents et au poste de secrétariat à 21 h 00 non  
remplacé en décembre 2015

En 2016 : baisse de 20 000,00 € par effet idem 2015 et ci-dessous

Remplacement secrétariat à 21 h 00 par 10 h 00 par semaine jusqu'à fin avril  
Remplacement APC prévu jusqu'à fin avril  
Saisonnier : mai et juin à mi-temps et juillet-août à temps plein  
Service civique de mai à décembre soit 880,00 €

– D64168 - Emplois d'insertion :

Rajout de 11560,00 € pour l'ECOV avec une rentrée de 10 000,00 € soit 2 600,00€ de  
coût global

Arbitrage : Apprenti pour Espaces Verts pour 6 390,00 €, remplacement secrétariat et  
APC à partir d'avril

***Atténuation de produits***

Attributions de compensation de la Communauté de Communes du Pays d'Azay-le-  
Rideau (CCPAR) prévus à 83 600,00 € comme 2015 mais pris en compte des diminutions en  
recettes pour une estimation de 20 000,00 €.

Lorsque les attributions de compensation seront votées à la Communauté de Communes du Pays d'Azay-le-Rideau (CCPAR), le Conseil Municipal pourra réexaminer les arbitrages.

Dépenses imprévues :

7 600,00 € pour compenser partiellement les arbitrages et/ou l'estimatif de baisse des attributions de compensation.

Virement section investissement.

Virement de 51 796,00 € qui permet de compenser les emprunts, les restes à réaliser et de prévoir 47 900,00 € d'investissements supplémentaires.

Autres charges de gestion courante :

Baisse des indemnités de 13 000,00 € intégrée (dont 1000,00 € en frais de missions)  
Baisse des frais de mission de 1000,00 €

Charges financières :

En légère baisse de 2 000,00 €

Au global, un budget de 827 210,62 €, inférieur de 10 600,00 € à l'alloué 2015 et de 79 200,00 € de plus que le réalisé.

Si on enlève le virement à la section d'investissement et les dépenses imprévues, le budget augmente de 16 000,00 € :

- une augmentation de 28 080,00 € par le transfert de la rue des Marches pour 13 720,00 €, le CAE pour 11 560,00 €, et la cantine pour 2 800,00 €.

- une baisse de 11 000,00 € principalement due au 2 000,00 € d'emprunts, 7 000,00 € de travaux en régie et maintenance et 2 000,00 € de livres.

## **Fonctionnement – RECETTES**

Les recettes sont de façon logique en baisse du fait de la baisse des dotations.

– Résultat de fonctionnement reporté

En augmentation de 5 000,00 € par rapport à 2014

– Atténuation des charges :

Augmentation en 2015 par remboursement congés maladies et maternité et des absences et en 2016 par le versement du CAE de 9 000,00 €



– Produits des services

R70632 : 2 000,00 € de camping complété avec 10 000,00 € d'entrées de l'ECOV

R70768 : Remboursements des charges supplétives de l'ALSH et du Musée par la Communauté de Communes du Pays d'Azay-le-Rideau (CCPAR) de 2015

– Impôts et taxes

Augmentation des bases au réel

Rajout du versement direct du FPIC aux communes en 2015 pour 17 250,00 € en direct et augmentation des taxes par les bases de 1 300 € en 2016

Maintien taxes sur les mêmes taux

- Dotations : en baisse de 8% par l'Etat soit 13 300,00 €

- Compensation des taxes en baisse de 4 000,00 €

- Autres produits :

Augmentation des 1 000,00 € des loyers, de la location salle polyvalente et du théâtre de verdure n'est pas prise en compte.

Au global, hors transferts des recettes réalisées en 2015 de 771 300,00 € et de 740 600,00 € en 2016, la différence provient principalement :

10 000,00 € de remboursement personnel, 17 000,00 € de dotations et de remboursement taxes et 4000,00 € de locations de la salle).

**Investissement – DEPENSES**

Restes à Réaliser : 28 672,52 €

– D21318 : Mur du cimetière :

2 854,77 € enlevé car un chantier participatif par les Maisons Paysannes de Touraine est prévu les 20 et 21 mai 2016, avec formation pour le personnel du service technique.

Le Conseil Municipal remercie l'association « Les Maisons Paysannes de Touraine » pour leur animation de formations sur la commune.

D2188 : Opérations pour 9 921,79 €

Voirie sécurité routière : 2 562,92 €

Ecole : 1 975,00 €

Autres : 5 383,87 € pour abribus et jeux

– D2313 : Constructions

pour 18 750,73 € (Eglise et réfection de la toiture du Restaurant Scolaire)

Les nouveaux investissements prévus sont de 60 900,00 € supplémentaires répartis

sur :

- 11 000,00 € de Sécurité routière (50% de subvention)
- 1 900,00 € de crédit de l'école
- 6 000,00 € pour l'arrosage du stade (50% de subvention)
- 21 600,00 € pour la salle polyvalente (78% de subvention)
- 7 440,00 € pour le transfert de l'Agence Postale Communale (80% de subvention)
- 11 970,00 € pour les travaux sur les bâtiments (50% de subvention)

Des investissements ont été arbitrés pour équilibrer le budget :

Les voiries, une partie des travaux sur les bâtiments (16 800,00 €), les frais pour l'Eco-quartier, l'étude du réseau de chaleur.

### **Investissement – RECETTES**

- Un virement de la section de fonctionnement augmenté de 4 300,00 € par rapport à 2015
- Une baisse de l'excédent de fonctionnement de 40 000,00 €
- Des subventions pour 30 800,00 €

FDSR "socle" pour les bâtiments

FDSR "projet" pour le stade, la sécurité routière avec l'arbitrage sur les travaux de rénovation

DETR pour l'Agence Postale Communale

La Poste pour l'Agence Postale Communale.

Fonds de concours Communauté de Communes du Pays d'Azay-le-Rideau (CCPAR) pour la salle polyvalente

Amendes de police pour la sécurité routière

Réserve parlementaire pour la sécurité routière avec le report de la voirie en 2017

- Un emprunt de 13 000,00 € est indiqué pour permettre les investissements dès maintenant et respecter les délais imposés pour le FDSR, la Poste et la DETR.

L'objectif est de le compenser par les baisses des attributions de compensation (acté en juin 2016 à la Communauté de Communes du Pays d'Azay-le-Rideau (CCPAR)).

### **Délibération**

Après s'être fait présenté le budget primitif du Budget Général de l'exercice 2015, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par Madame la Trésorière Municipale, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que Madame la Trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis

et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations sont régulières.

1 - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2 - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3 - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, déclarent, à l'unanimité des présents, que le compte de gestion du Budget Général dressé, pour l'exercice 2015, par Madame la Trésorière Municipale, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

A l'unanimité des présents (Pour : 14 - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Ne prend pas part au vote : 0)

### **3) 2016\_030 – Budget Général : Présentation et vote du Compte Administratif 2015**

#### **Délibération**

Madame le Maire se retire de l'assemblée délibérante et ne prend pas part aux délibérés du Compte Administratif de l'exercice 2015.

Le nombre de votants passe donc de 14 à 13 pour cette délibération.

Le Conseil Municipal,

- sous la présidence de Monsieur BEAUSSEIN Paul, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015, présenté par Madame le Maire,

- vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment articles L. 2121-14, L. 2131-31,

- vu le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2015, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

LUI DONNE ACTE de la présentation faite du Compte Administratif 2015, et le vote comme suit :

BUDGET GENERAL RESULTATS 2015

sections  libellés	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent
Résultats reportés 2014		81 461,92		59 571,03
Réalisations de l'exercice	747 982,50	778 883,31	139 763,04	83 071,42
<i>(résultats de l'exercice)</i>		<i>(30 900,81)</i>	<i>(56 691,62)</i>	
TOTAL (réalisations +reports)	747 982,50	860 345,26	139 763,04	142 642,45
Résultats de clôture 2015		112 362,73		2 879,41
Restes à réaliser à reporter			28 672,52	0
TOTAL (résultat +RAR)		112 362,73	28 672,52	2 879,41
résultats définitifs			- 25 793,11	

A l'unanimité des présents (Pour : 13 - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Ne prend pas part au vote : 0)

**4) 2016\_031 – Budget Général : Affectation des résultats au 31 décembre 2015**

**Délibération**

Au 31 décembre 2015, les résultats du Budget Général de la Commune de Villaines-les-Rochers sont les suivants :

	31.12.2014	Exercice 2015	31.12.2015
Fonctionnement	81 461,92 €	+ 30 900,81 €	112 362,73 €
Investissement	59 571,03 €	- 56 691,62 €	2 879,41 €

Compte tenu des restes à réaliser d'investissement en dépenses pour 28 672,52 € et en recettes pour 0 €,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents, d'affecter le résultat de fonctionnement excédentaire 2015, au budget primitif 2016 du Budget Général, comme suit :

- au compte 1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés = 25 793,11 €

- au compte 002 :      Résultat de fonctionnement reporté                      = 86 569,62 €

A l'unanimité des présents (Pour : 14 - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Ne prend pas part au vote : 0)

### 5) 2016\_032 – Budget Général : Présentation et vote du Budget Primitif 2016

L'analyse du budget prévisionnel 2016 est présentée dans le point n° 2 ci-dessus.

#### Délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

VOTE, par chapitres, le budget primitif 2016 du Budget Général, présenté par Madame le Maire qui s'équilibre en recettes et en dépenses ainsi qu'il suit :

Section de Fonctionnement	827 210,62 €
Section d'Investissement	130 894,60 €

A l'unanimité des présents (Pour : 14 - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Ne prend pas part au vote : 0)

### 6) 2016\_033 – Budget Annexe Eau et Assainissement : Approbation du Compte de Gestion 2015

Le réalisé 2015 et le budget primitif 2016 sont examinés.

#### **Fonctionnement – DEPENSES**

Le budget de l'eau et de l'assainissement est sensiblement le même d'une année sur l'autre.

L'augmentation principale est liée à ce qui est versé à la section investissement qui augmente de 20 000,00 €.

#### **Fonctionnement – RECETTES**

Une augmentation de 12 900,00 € du résultat de report de fonctionnement.

#### **Investissement – DEPENSES**

Un Reste à Réaliser de 145 735,00 € dont 104 500,00 € sur le raccordement du Camp du Ruchard, 22 700,00 € sur les frais d'études et 4 800,00 € pour la remise en état de la voirie.

D20 : Immobilisations incorporelles

47 000,00 € pour des frais d'étude liés aux eaux parasites sur le réseau d'assainissement.

Cette étude va permettre d'analyser l'état du réseau : production H2S et l'infiltration des eaux pluviales dans le réseau d'eaux usées.

Les investissements pour sécuriser les réseaux d'eau et d'assainissement se poursuivent :

- pose de compteurs d'eau qui permettent la télé-relève pour 10 500,00 €
- pose de compteurs pour permettre la sectorisation du réseau d'eau pour 50 000,00 € (financement à 80 %)
- changement des canalisations en acier pour 24 600,00 € (deux en 2014, deux en 2015 et deux en 2016 au Grand Perqué et rue de l'Eglise)
- remise en état des installations d'assainissement pour 7 700,00 €
- remise en état de la voirie suite aux travaux d'assainissement de 2013 pour 4 800,00 € (financés à 50 %)
- les travaux de raccordement au château d'eau du Camp du Ruchard pour 673 000 € (subventions estimées à 75 % et emprunt estimé à 80 000,00 €)

### **Délibération**

Après s'être fait présenté le budget primitif du Budget Annexe Eau et Assainissement de l'exercice 2015, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par Madame la Trésorière Municipale, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que Madame la Trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations sont régulières.

1 - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2 - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3 - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, déclarent, à l'unanimité des présents, que le compte de gestion du Budget Annexe Eau et Assainissement dressé, pour l'exercice 2015, par Madame la Trésorière Municipale, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

A l'unanimité des présents (Pour : 14 - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Ne prend pas part au vote : 0)

## **7) 2016\_034 – Budget Annexe Eau et Assainissement : Présentation et vote du Compte Administratif 2015**

### **Délibération**

Madame le Maire se retire de l'assemblée délibérante et ne prend pas part aux délibérés du Compte Administratif du Budget Annexe Eau et Assainissement de l'exercice 2015.

Le nombre de votants passe donc de 14 à 13 pour cette délibération.

Le Conseil Municipal,

- sous la présidence de Monsieur BEAUSSEIN Paul, délibérant sur le compte administratif du Budget Annexe Eau et Assainissement de l'exercice 2015, présenté par Madame le Maire,

- vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment articles L. 2121-14, L. 2131-31,

- vu le Budget Primitif du Budget Annexe Eau et Assainissement et les décisions modificatives de l'exercice 2015,

- vu le Compte de Gestion du Budget Annexe Eau et Assainissement de l'exercice 2015,

après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

LUI DONNE ACTE de la présentation faite du Compte Administratif 2015 du Budget Annexe Eau et Assainissement, et le vote comme suit :

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

RESULTATS 2015

sections  libellés	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent
Résultats reportés 2014		80 361,44		80 467,19
Réalisations de l'exercice	158 167,45	205 746,63	72 849,12	102 710,04
<i>(résultats de l'exercice)</i>		<i>(47 579,18)</i>		<i>(29 860,92)</i>
TOTAL (réalisations +reports)	158 167,45	286 108,07	72 849,12	183 177,23
Résultats de clôture 2015		127 940,62		110 328,11
Restes à réaliser à reporter			145 735,51	340,00
TOTAL (résultat +RAR)		127 940,62	145 735,51	110 668,11
résultats définitifs			- 35 067,40	

A l'unanimité des présents (Pour : 13 - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Ne prend pas part au vote : 0)

**8) 2016\_035 – Budget Annexe Eau et Assainissement : Affectation des résultats au 31 décembre 2015**

**Délibération**

Au 31 décembre 2015, les résultats du Budget Annexe Eau & Assainissement de la Commune de Villaines-les-Rochers sont les suivants :

	31.12.2014	Exercice 2015	31.12.2015
Exploitation	80 361,44 €	47 579,18 €	127 940,62 €
Investissement	80 467,19 €	29 860,92 €	110 328,11 €

Compte tenu des restes à réaliser d'investissement en dépenses pour 145 735,51 € et en recettes pour 340,00 €,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents, d'affecter le résultat de fonctionnement excédentaire 2015, au budget primitif 2016 du Budget Annexe Eau et Assainissement, comme suit :

- au compte 1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés = 35 067,40 €  
- au compte 002 : Résultat de fonctionnement reporté = 92 873,22 €



A l'unanimité des présents (Pour : 14 - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Ne prend pas part au vote : 0)

**9) 2016\_036 – Budget Annexe Eau et Assainissement : Présentation et vote du Budget Primitif 2016**

L'analyse du budget prévisionnel 2016 est présentée dans le point n° 6 ci-dessus.

**Délibération**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

VOTE, par chapitres, le budget primitif du Budget Annexe Eau & Assainissement 2016, présenté par Madame le Maire qui s'équilibre en recettes et en dépenses ainsi qu'il suit :

Section de Fonctionnement	281 645,22 €
Section d'Investissement	765 216,42 €

A l'unanimité des présents (Pour : 14 - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Ne prend pas part au vote : 0)

**10) 2016\_037 – Ecole Erik Orsenna - Crédits de fonctionnement pour 2016**

**Délibération**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

FIXE les crédits de fonctionnement de l'école primaire au titre de l'exercice 2016, aux montants identiques de l'année 2015, ainsi qu'il suit :

- crédits scolaires : 68,00 € par élève

SOIT : 9 656,00 €

Répartition dans le budget 2016 :

Fonctionnement :	7 810,00 €
Investissement :	1 846,00 €

- crédits bibliothèque : 160,00 €  
- crédits abonnements : 200,00 €  
- crédits de transports : 1 200,00 €

A l'unanimité des présents (Pour : 14 - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Ne prend pas part au vote : 0)

**11) 2016\_038 – Alimentation en eau potable : Raccordement / Intégration du site de production du Camp du Ruchard - Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) - Année 2016**

Concernant le dossier de demande de subvention à la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), Madame le Maire propose d'intégrer dès cette année la totalité de la demande soit 585 918,84 € pour les 2 lots.

Début des travaux du lot 1 en mai 2016 et travaux du lot 2 fin 2016 ou début 2017.

**Délibération**

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal, qu'il a entériné lors de la séance du conseil du 18 décembre 2015, l'approbation de l'Avant-Projet pour la mise en place d'une canalisation de transfert avec le Camp Militaire du Ruchard et le réseau de la Commune, ainsi qu'une demande de participation financière auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le dépôt d'un dossier de demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) - Programme 2016

Madame le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que la Préfecture souhaite savoir quelle tranche de travaux sera réellement réalisée en 2016.

Puis elle donne la parole à Monsieur MOIRIN Grégory.

Monsieur MOIRIN Grégory rappelle que le montant prévisionnel des travaux a été estimé à 487 765,70 € HT soit 585 318,84 € TTC, (divers, imprévus et ingénierie non compris).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

SOLLICITE une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) - Programme 2016 - Catégorie « Interconnexions des réseaux d'eau potable » au taux maximal pour la totalité des travaux (tranche 1 et tranche 2),

ARRETE le plan de financement prévisionnel ainsi qu'il suit :

<u>Coût total de l'opération</u> :	Montant HT	488 265,70 €
	TVA 20 %	97 653,14 €
	TTC	<u>585 918,84 €</u>
<u>Financement</u> :	- aides sollicitées :	
	- DETR	169 222,00 €
	- AELB	220 988,00 €
	- emprunts	90 000,00 €
	- fonds propres	105 708,84 €

---

585 918,84 €

S'ENGAGE à inscrire les crédits nécessaires au budget 2016,

AUTORISE Madame le Maire à effectuer toutes formalités inhérentes au présent dossier et à procéder au dépôt de demande de subvention auprès de Monsieur le Préfet du Département d'Indre-et-Loire.

A l'unanimité des présents (Pour : 14 - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Ne prend pas part au vote : 0)

**12) 2016\_039 – Alimentation en eau potable : Raccordement / Intégration du site de production du Camp du Ruchard - Demande de subvention au titre du Fonds de soutien à l'investissement public local - Année 2016**

**Délibération**

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal, qu'il a entériné lors de la séance du conseil du 18 décembre 2015, l'approbation de l'Avant-Projet pour la mise en place d'une canalisation de transfert avec le Camp Militaire du Ruchard et le réseau de la Commune, ainsi qu'une demande de participation financière auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le dépôt d'un dossier de demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) - Programme 2016

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que parallèlement au dossier de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et il peut être déposé un dossier de demande de subvention au titre du Fonds de soutien à l'investissement public local pour l'Année 2016.

Madame le Maire précise que seul Monsieur le Préfet du Département d'Indre-et-Loire choisit de présenter tel ou tel dossier au titre du Fonds de soutien à l'investissement public local ou au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) - Programme 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

SOLLICITE une subvention au titre du Fonds de soutien à l'investissement public local - Année 2016, au taux maximal pour la totalité des travaux (tranche 1 et tranche 2),

ARRETE le plan de financement prévisionnel ainsi qu'il suit :

<u>Coût total de l'opération</u> :	Montant HT	488 265,70 €
	TVA 20 %	97 653,14 €
		<hr/>

TTC 585 918,84 €

Financement : - aides sollicitées :

- Fonds de soutien à l'investissement	169 222,00 €
- AELB	220 988,00 €
- emprunts	90 000,00 €
- fonds propres	105 708,84 €
	<hr/>
	585 918,84 €

S'ENGAGE à inscrire les crédits nécessaires au budget 2016,

AUTORISE Madame le Maire à effectuer toutes formalités inhérentes au présent dossier et à procéder au dépôt de demande de subvention auprès de Monsieur le Monsieur le Préfet du Département d'Indre-et-Loire.

A l'unanimité des présents (Pour : 14 - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Ne prend pas part au vote : 0)

**13) 2016\_040 – Alimentation en eau potable : Raccordement / Intégration du site de production du Camp du Ruchard - Attribution du marché**

Monsieur MOIRIN Grégory, Conseiller délégué en charge de l'eau et l'assainissement détaille les devis des entreprises ayant répondu à l'Appel d'Offre et examiné lors de la réunion de la Commission d'Appel d'Offre en date du 23 mars 2016.

L'entreprise DAGUET se distingue pour le lot n° 1 et n° 2.

La prestation technique répond bien aux attentes et les offres commerciales sont significatives.

Les travaux débiteront à réception des autorisations de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et de la complétude du dossier de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) (et pas avant au risque de perdre la subvention).

Il faudra ajouter le coût du bornage du périmètre du château d'eau par les géomètres et le devis pour la coordination SPS.

L'autorisation est donnée à Madame le maire de valider et signer les autorisations correspondantes du fait des montants prévisionnels.

Au final, les travaux du Camp du Ruchard ne devraient pas nécessiter l'engagement d'emprunt.

**Délibération**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal, qu'il a décidé par délibération n° 2015 en date du 18 décembre 2015 de lancer une consultation en vue de la réalisation du raccordement et de l'intégration du site de productions du Camp du Ruchard puis elle donne la parole à Monsieur MOIRIN Grégory.

Monsieur MOIRIN Grégory rappelle que le montant prévisionnel des travaux a été estimé à

Tranche n° 1 :	182 104,40 € HT
Tranche n° 2 :	180 746,30 € HT

Puis, il donne lecture du rapport d'analyse des offres et propose de retenir l'offre la mieux disante :

- Pour le lot n° 1 : la société DAGUET TP pour un montant de 135 731,11 € HT,
- Pour le lot n° 2 : la société DAGUET TP pour un montant de 127 575,20 € HT,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

Vu l'Avis de la Commission d'Appel d'Offres

**DECIDE** de retenir la société DAGUET TP pour la réalisation des travaux des deux lots

**AUTORISE** Madame le Maire à signer le marché et tout document afférent à ce dossier.

A l'unanimité des présents (Pour : 14 - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Ne prend pas part au vote : 0)

#### **14) 2016\_041 – Espace Culturel Osier Vannerie (ECOV) : Tarifs**

Ouverture de l'Espace Culturel Osier Vannerie (ECOV) : samedi 26 mars 2016.

Présentation de la brochure réalisée par les membres du Comité de pilotage et Madame BERON, Céline, Conseillère en charge de la communication.

Cinq candidatures ont été reçues pour le poste en CAE. Ce poste nécessite d'être disponible le dimanche.

Madame JOUBERT Jacqueline est recrutée pour un an.

Tout est prêt pour l'ouverture le samedi 26 mars 2016.

Le nettoyage de l'espace a été fait. Il manque encore la connexion Internet et le TPE pour les paiements en cartes bancaires.

Madame BOURRAT Joëlle gère la page "Facebook".

#### **Délibération**

Madame propose aux membres du Conseil Municipal de fixer les tarifs de l'Espace Culturel Osier Vannerie (ECOV) pour la saison 2016

Puis, elle donne la parole à Madame GIRAULT Florence pour présenter les propositions de tarifs sous la forme d'une plaquette du Comité pilotage de l'Espace Culturel Osier Vannerie (ECOV).

Le Conseil Municipal,

Après l'exposé de Madame GIRAULT Florence,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

FIXE ainsi qu'il suit, les modalités et tarifs de l'Espace Culturel Osier Vannerie (ECOV) pour la saison 2016 :

Adulte	5,00 €
Enfant de moins de 7 ans	gratuit
Enfant de plus de 7 ans	3,00 €
Forfait famille (2 adultes + enfants)	12,00 €
Groupe d'Adultes (minimum 10 personnes)	4,00 € par
personne	
Groupes de Jeunes (moins de 18 ans)(minimum 10 personnes)	2,00 € par
personne	
L'entrée est gratuite pour l'accompagnateur d'un groupe.	
Tarif réduit (Etudiants, apprentis, handicapés, chômeurs, ...)	4,00 €
Visite guidée (sur réservation uniquement pour un groupe de 20 personnes maximum) Forfait Guide	35,00 €
Ce tarif ne comprend pas le droit d'entrée.	

L'entrée de l'Espace Culturel Osier Vannerie (ECOV) est gratuite pour les habitants de Villaines-les-Rochers et les habitants de la Communauté de Communes du Pays d'Azay-le-Rideau.

A l'unanimité des présents (Pour : 14 - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Ne prend pas part au vote : 0)

## 15) 2016\_042 – CCPAR : Fonds de Concours 2015

### Délibération

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que tous les ans, des Fonds de concours de la Communauté de Communes du Pays d'Azay-le-Rideau (CCPAR) sont attribués à la Commune pour financer des projets en lien avec la Communauté de Communes.

Cette année, la somme attribuée est de 4 966,00 € et financera des projets à hauteur maximum de 50 %. Autre condition, les projets ne doivent pas être financés à plus de 80 % par des subventions.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'ils avaient proposé en décembre dernier que la somme attribuée sur les fonds de 2015 aide à financer la rénovation des bâtiments.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

CONFIRME son souhait de financer avec les Fonds de Concours de Communauté de Communes du Pays d'Azay-le-Rideau (CCPAR) – Année 2015 la rénovation des bâtiments,

S'ENGAGE à inscrire les crédits nécessaires au budget 2016,

AUTORISE Madame le Maire à effectuer toutes formalités inhérentes auprès de la Communauté de Communes du Pays d'Azay-le-Rideau (CCPAR).

A l'unanimité des présents (Pour : 14 - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Ne prend pas part au vote : 0)

## 16) 2016\_043 – Atribus : Conventions

Madame JAULIN Brigitte, Conseillère Municipale en charge des Espaces verts, présente la convention relative au projet d'atribus.

Il est nécessaire d'établir une convention avec chaque propriétaire concerné par l'emplacement de l'atribus.

Celle sur les travaux n'est pas nécessaire.

La base administrative doit être simplifiée. Il faut cependant y intégrer le texte sur les litiges car il est obligatoire : "le propriétaire peut en effet, se retourner vers le Tribunal compétent après avoir épuisé toutes les voies amiables".

Une mention sur l'assurance « Incendie » de la commune sera également notifiée

### Délibération

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 2015\_081 en date du 30 octobre 2015, concernant l'acquisition d'un atribus en osier pour l'arrêt de bus situé rue de la Galandière.

Elle précise que la Commune ne possédant pas de parcelle à côté de cet arrêt, l'atribus doit être implanté sur des terrains appartenant à des propriétaires privés avec une convention de mise à disposition.

Deux propositions de convention sont présentées au Conseil Municipal par Madame JAULIN Brigitte, une pour la partie travaux et une pour la partie mis à disposition et entretien.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

- choisit la deuxième convention avec quelques modifications,
- autorise Madame le Maire à signer une convention de mis à disposition et entretien avec chaque propriétaire concerné.

A l'unanimité des présents (Pour : 14 - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Ne prend pas part au vote : 0)

### **17) 2016\_044 – Association des Communes en Zone Argileuse d'Indre-et-Loire : Adhésion**

Monsieur MICHOT Yannick, Conseiller délégué en charge des Bâtiments mentionne que deux demandes de classement en Catastrophe Naturelle ont été enregistrées à la fin de l'été 2015, suite à des constats de dégâts sur des habitations - fissures dues à des gonflements et retrait d'argile.

Afin de faciliter les démarches des sinistrés, Madame le Maire propose l'adhésion à l'Association des Communes en Zone Argileuse d'Indre-et-Loire.

Le montant de l'adhésion s'élève à 20,00 € par an.

### **Délibération**

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'adhérer à l'Association des Communes en Zones Argileuses d'Indre-et-Loire et précise que l'association a pour mission la défense des communes et de leurs habitants liée aux conséquences des phénomènes de retrait-gonflement d'argiles après 2003 et 2005 ainsi que la mise en place d'une réflexion sur les conditions techniques de constructibilité sur les zones argileuses.

Si la commune adhère, elle doit verser une participation financière de 20,00 € par an.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, accepte d'adhérer à l'Association des Communes en Zones Argileuses d'Indre-et-Loire et de verser une cotisation annuelle de 20,00 €.

A l'unanimité des présents (Pour : 14 - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Ne prend pas part au vote : 0)

### **18) 2016\_045 – Salle polyvalente : Acquisition d'un piano**

L'état du fourneau de la salle polyvalente nécessite son remplacement.

Cinq fournisseurs ont été sollicités pour ce type d'installation.

Monsieur BROCHARD Franck présente les 3 devis reçus.

Le matériel correspond à la gamme souhaitée, résistante dans le temps et relativement simple d'utilisation. L'évolution se fait au niveau du four électrique qui reste le plus sûr en terme de sécurité.



La proposition de la Société Loire Equipement est retenue.

### **Délibération**

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal leur souhait de mettre aux normes les installations de la salle polyvalente selon les recommandations de la Commission de Sécurité.

Puis, elle donne la parole à Monsieur BROCHARD Franck pour présenter les différentes propositions de devis sollicitées auprès des entreprises pour la fourniture d'un piano dans la cuisine.

Après analyses, Monsieur BROCHARD Franck, fait part au Conseil Municipal, des offres de trois entreprises.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- accepte d'acquérir un piano pour la cuisine de la salle polyvalente,
- approuve le devis de la Société Loire Equipement d'un montant de quatre mille cent vingt-sept euros et soixante-sept centimes hors taxe (4 127,67 € HT),
- autorise Madame le Maire à signer les devis et toutes les pièces administratives inhérentes à l'acquisition de ce piano.

A l'unanimité des présents (Pour : 14 - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Ne prend pas part au vote : 0)

### **19) 2016\_046 – Stade : Acquisition d'un équipement d'arrosage**

Afin d'éviter à nouveau les problématiques rencontrées en 2015 lors des épisodes de sécheresse, il est nécessaire d'investir dans un surpresseur pour booster l'arrosage de la pelouse.

Il est intéressant d'y associer une cuve pour éviter un tirage trop fort sur le château d'eau.

Monsieur MICHOT Yannick souligne qu'il n'est pas nécessaire de prendre une cuve alimentaire.

Le point sera à confirmer.

Les travaux seront réalisés en régie pour limiter les coûts.

### **Délibération**

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal leur souhait d'installer un nouveau système d'arrosage du terrain de football.

Puis, Madame le Maire présente trois propositions d'arrosage et leurs devis étudiés avec les membres du bureau de l'Association Etoile Sportive de Villaines.

Le système d'arrosage, pour avoir un fonctionnement optimum, doit être composé :

Un surpresseur  
Une cuve  
Un arroseur

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

Vu l'exposé de Madame le Maire,

- accepte d'acquérir un système d'arrosage pour le terrain de football composé :

- un surpresseur pour un montant de neuf cent quarante-quatre euros et cinquante-neuf centimes hors taxe (944,59 € HT)
- une cuve pour un montant de deux mille quatre cent quatre-vingt euros hors taxe (2 480,00 € HT)
- un arroseur pour un montant de mille cinq cent soixante-quinze euros hors taxe (1 575,00 € HT)

- autorise Madame le Maire à signer le devis et les différents documents inhérents à cette acquisition.

A l'unanimité des présents (Pour : 14 - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Ne prend pas part au vote : 0)

## **20) Camp du Ruchard : Rétrocession de la parcelle située à l'entrée du Camp du Ruchard à la Commune de Villaines-les-Rochers - Accord de principe**

La commune a reçu une proposition du Ministère de la Défense de rétrocéder de la parcelle située à l'entrée du Camp comportant 10 logements situés sur 2 parcelles, au Camp du Ruchard.

Ces logements sont cédés à la commune selon les modalités du bail.

Il s'agit de T4 et T5 en bon état, sur 500 à 800 m<sup>2</sup> de terrain avec portail et garage.

Il faut simplement réinstaller des cuves à gaz.

Un avenant au bail est à rédiger.

L'entretien des parties communes sera à organiser.

### **Informations diverses :**

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 45  
Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.